

Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Amitraz (5%) Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 37 McCarville Street
Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3
Irritation de la peau : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Mutagénicité de la cellule germinale : Catégorie 1B
Cancérogénicité : Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 1 (Reins, Coeur, Tractus gastro-intestinal, Ganglions lymphatiques)
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Foie, Système nerveux central)
Risque d'aspiration : Catégorie 1

Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Reins, Coeur, Tractus gastro-intestinal, Ganglions lymphatiques) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	N° CAS/ID unique	Concentration (% w/w)	Secret commercial
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Donnée non disponible	64742-95-6*	>= 65 - <= 85	TSC
4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé	α-(4-Nonylphényl)-ω-hydroxy-poly(oxyéthane-1,2-diyl) ramifié	127087-87-0*	>= 10 - <= 30	TSC
amitraze (ISO)	Donnée non disponible	33089-61-1*	>= 3 - <= 7	TSC
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Benzénamine, N,N'-méthanetetraylbis[2,6-bis(1-méthyléthyl)-	2162-74-5*	>= 0.5 - <= 1.5	TSC

* Indique que l'identificateur est un numéro CAS.

TSC- la concentration réelle ou la plage de concentration est retenue à titre de secret commercial

Numéros CAS alternatifs pour certaines régions

Nom Chimique	Numéro(s) CAS alternatif(s)
4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé	68412-54-4

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

- En cas d'inhalation : consulter un médecin.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- II** Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/06/2025
6.0	05/09/2026	1829231-00019	Date de la première parution: 07/11/2017

- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Absorber avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

- Ventilation locale/totale : INDIVIDUELLE.
Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Garder sous clef.
Garder hermétiquement fermé.
Garder dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Les substances et les mélanges auto-échauffantes
Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables
Produits explosifs
Gaz
Substances et mélanges extrêmement toxiques

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
amitraze (ISO)	33089-61-1	TWA	10 µg/m ³ (OEB 3)	Interne
		limite	1250 µg/100 cm ²	Interne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

II		d'essuyage	
----	--	------------	--

Mesures d'ordre technique : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes). Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement. Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Penser à doubler les gants. Prenez note que ce produit est inflammable, ce qui pourrait avoir un impact sur la sélection de la protection des mains.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des

Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique, aromatique, type hydrocarbure
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Sans objet
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 53 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 7 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 0.8 % (v)
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: émulsionnable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-	: Donnée non disponible

Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

inflammation
Température de décomposition : Donnée non disponible
Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire : Sans objet
Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Liquide et vapeurs inflammables.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles : Oxydants
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une di-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

		rective similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 300 - 2,000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

amitraz (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 400 mg/kg DL50 (Souris): > 1,085 mg/kg DL50 (Cobaye): > 400 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 1,600 mg/kg

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 300 - 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce	:	Lapin
--------	---	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

amitraz (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
Remarques : L'essai a été réalisé conformément à la directive
Selon les données provenant de matières similaires

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

amitraz (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Type d'essai	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	négatif
Remarques	:	L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Type d'essai	:	Test patch d'irritation répétés sur l'humain
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

amitraze (ISO):

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Dermale
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	Pas un sensibilisateur cutané.

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	négatif

Mutagenécité de la cellule germinale

Peut induire des anomalies génétiques.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: positif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires
	:	Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: positif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

		Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro) Méthode: Directives du test 482 de l'OECD Résultat: positif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Analyse de l'échange des chromatides sœurs durant la spermatogonie Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
		Type d'essai: Analyse de l'échange des chromatides sœurs durant la spermatogonie Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: OPPTS 870.5915 Résultat: positif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires
Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation	:	Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations de mutagenécité de cellules germinales chez des mammifères

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro) Résultat: négatif

amitraz (ISO):

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Résultat: négatif
		Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif

Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro)
Résultat: négatif

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : positif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : Une évidence suffisante de cancérogénicité lors d'expérimentations sur des animaux

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

amitraze (ISO):

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : > 10.18 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Durée d'exposition : 2 années
LOAEL : 2.3 Poids corporel mg / kg

Amitraz (5%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/06/2025
6.0	05/09/2026	1829231-00019	Date de la première parution: 07/11/2017

Résultat	:	positif
Organes cibles	:	Foie, Estomac

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Méthode: Directives du test 416 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique
-------------------------	---	--

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Méthode: Directives du test 414 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires
---------------------------------------	---	--

amitraze (ISO):

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Fertilité: NOAEL: > 4.8 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté
-------------------------	---	--

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 3 Poids corporel mg / kg Remarques: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté
---------------------------------------	---	---

	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 5 Poids corporel mg / kg Résultat: Incidences sur le développement fœtal.
--	---	--

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduction et le développement
-------------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

		Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 421 de l'OECD Résultat: positif
		Type d'essai: Fertilité Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: positif
Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduction et le développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 421 de l'OECD Résultat: équivoque
Toxicité pour la reproduction - Évaluation	:	Nette évidence d'effets nocifs la fonction sexuelle et la fertilité, sur la base d'expérimentations effectuées sur des animaux.

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Reins, Coeur, Tractus gastro-intestinal, Ganglions lymphatiques) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

amitraze (ISO):

Organes cibles : Foie, Système nerveux central
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins, Coeur, Tractus gastro-intestinal, Ganglions lymphatiques
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

Toxicité à dose répétée

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce	: Rat, mâle
LOAEL	: > 300 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 28 jours
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 1 mg/l
Voie d'application	: inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	: 90 jours
Méthode	: Directives du test 413 de l'OECD
Remarques	: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 600 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 28 jours
Méthode	: Directives du test 410 de l'OECD
Remarques	: L'essai a été réalisé conformément à une directive similaire ou identique Selon les données provenant de matières similaires

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Espèce	: Rat
LOAEL	: > 100 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

amitraze (ISO):

Espèce	: Souris
NOAEL	: 3 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 jours
Organes cibles	: Foie

Espèce	: Chien
NOAEL	: 0.25 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 jours
Organes cibles	: Système nerveux central, Foie

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 4 mg/kg

Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

LOAEL : 16 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 jours
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

amitraz (ISO):

Ingestion : Organes cibles: Système nerveux central

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

		Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive Selon les données provenant de matières similaires
		NOELR (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 204 Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	:	NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive Selon les données provenant de matières similaires

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de matières simi- laires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques	:	CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de matières simi- laires
Toxicité pour les al- gues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de matières simi- laires
		EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de matières simi- laires
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oryzias latipes (médaka)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 100 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Mysidopsis bahia (Mysis)): > 0.001 - 0.01 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

amitraze (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.45 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.035 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.04 mg/l
Durée d'exposition: 91 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.00148 mg/l
Durée d'exposition: 32 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0011 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Amitraz (5%) Formulation

Version 6.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 1829231-00019 Date de dernière parution: 12/06/2025
Date de la première parution: 07/11/2017

Persistance et dégradabilité

Composants:

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 3 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

4-Nonylphénol, ramifié, éthoxylé:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < 4

amitraze (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1,333

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 5.5

Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): > 500

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 6.2

Mobilité dans le sol

Composants:

amitraze (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 3.3

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/06/2025
6.0	05/09/2026	1829231-00019	Date de la première parution: 07/11/2017

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3295
Nom d'expédition : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3295
Nom d'expédition : Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

No. UN : UN 3295
Nom d'expédition : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (amitraz (ISO))
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3295
Nom d'expédition : HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
Classe : 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/06/2025
6.0	05/09/2026	1829231-00019	Date de la première parution: 07/11/2017

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3
Code ERG	:	128
Polluant marin	:	oui(amitraze (ISO))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	:	non établi(e)
CA. DSL	:	non établi(e)
CN IECSC	:	non établi(e)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (5%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/06/2025
6.0	05/09/2026	1829231-00019	Date de la première parution: 07/11/2017

pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 05/09/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F